



DEL- 2024 - 048

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 16  
Votants : 17

**OBJET :**

**CESSION DES  
MODULAIRES**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 4 juillet  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Salle du Prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal  
EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M  
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme  
BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme  
FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme  
LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B. ;

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., M DUGUÉ V.,

**POUVOIRS :** M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

**SECRETARE :** Mme Clothilde JOLIVET

La Commune a acquis une structure mobilière composée de modules assemblés (7) ayant permis de créer les locaux de la périscolaire. Elle a été implantée sur un terrain appartenant à la commune qui l'a mis gratuitement à disposition de l'association en charge de la périscolaire.

Une première partie de la structure date de 2007 et la seconde de 2008.

Un nouveau bâtiment moderne et fonctionnel est en cours de construction.

La Commune a mis en vente cet ensemble mobilier. Il revient à l'acquéreur de procéder à ses frais au démontage et au transport.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** les caractéristiques de la structure modulaire mise en vente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de céder** 5 modules ayant permis d'accueillir l'association en charge de la périscolaire à l'entreprise Boisseau située à Mauges Sur Loire

- **d'accepter** en contrepartie le déplacement de 2 modules auprès du terrain de foot avec la création de la plateforme en béton.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le - 9 JUIL. 2024

**Certifié exécutoire par le Maire**  
**Publié ou notifié le :**

10 JUIL. 2024

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,**  
**Pascal EVIN**

